



Au sommaire :

- Editorial :
Une organisation syndicale se structure par ses adhérents !
Page 2
- Le coût de la prévoyance va augmenter
Page 2
- Une 6e ordonnance "balai"
Page 3
- L'indexation du Smic en danger ?
Page 3
- Un outil fédéral au service des syndicats et des CSE
Page 4
- CVC de nouveau dans l'incertitude
Page 5
- Lacoste lance son école de formation !
Page 6
- Le Made in France booste la maroquinerie
Page 7
- Modèle de l'affiche du 11e congrès fédéral
Page 8

Retrouvez-nous sur le site :

www.thc-cgt.fr

ÉDITORIAL

UNE ORGANISATION SYNDICALE SE STRUCTURE PAR SES ADHÉRENTS !



**LA FÉDÉRATION VOUS SOUHAITE
À VOUS ET VOS FAMILLES
DE TRÈS BONNES FÊTES ET
UNE BELLE ET HEUREUSE
NOUVELLE ANNÉE !**

ÉDITORIAL

UNE ORGANISATION SYNDICALE SE STRUCTURE PAR SES ADHÉRENTS !



Maurad RABHI,
Secrétaire général.

La CGT, comme toutes ses structures professionnelles et territoriales se structurent, d'abord par les cotisations de ses adhérents. Cela est vrai de tout temps !

Nos statuts sont clairs sur ce sujet !

C'est de cette manière que s'irrigue le fonctionnement syndical et revendicatif de chaque structure. S'il est bon de rappeler ce « b.a. - ba », c'est que depuis quelques années, notre fédération subit, comme d'autres, de plein fouet, les retards de cotisations qui déstabilisent notre organisation. Pourtant, nos statuts sont clairs sur

ce sujet ! Ne peuvent être confédérés, donc à la CGT, que les syndicats à jour de cotisations. Nos statuts fédéraux ne disent pas autre chose, sachant qu'un syndicat doit obligatoirement être issu d'un champ territorial et professionnel à la fois. Alors, comment faire afin que chaque syndicat ou union locale règle en temps et en heure ses coti-

Ces dérives doivent être corrigées

sations ?

Ce laxisme qui consiste à régler lorsque chacun le décide n'est plus acceptable. C'est plus d'un tiers de cotisations qui n'a pas encore été versé en cette fin d'année 2017.

Ces dérives doivent être corrigées, faute de quoi, c'est toute l'organisation de la CGT qui s'affaiblit !

Je compte sur votre compréhension syndicale pour que vous puissiez régler rapidement pour le bon fonctionnement de la fédération.

La période de fin d'année étant plus calme, ce doit être le bon moment pour se mettre à jour des cotisations.

Mais aussi réfléchir à mettre en oeuvre un prélèvement automatique de versement tous les deux mois. Il en va de même pour nos unions locales qui gèrent, dans de nombreux endroits, nos syndicats.



En attendant, je vous souhaite à vous et vos familles de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2018 !



LE COÛT DE LA PRÉVOYANCE VA AUGMENTER !

Afin de préserver l'équilibre de l'accord de prévoyance dans les branches du textile, de l'habillement et de la cordonnerie, les organisations syndicales et patronales de branches ont négocié et validé un avenant permettant une augmentation de la cotisation de quelques dizaines de centimes, à parts égales entre salariés et patronat, courant de l'année 2018 pour maintenir l'équilibre des régimes.

Cet avenant a été signé à la demande de Malakoff Médéric qui gère la prévoyance pour nos branches. Vous trouverez prochainement tous les avenants de branches sur notre site fédéral :

www.thc-cgt.fr

UNE 6^e ORDONNANCE « BALAI »



Cela devient de plus en plus complexe ! Le débat parlementaire fin

novembre sur l'évolution du Code du travail a fait émerger une 6^e ordonnance en vue d'ultimes réglages des 5 autres présentées en septembre dernier. C'est par cette méthode que les parlementaires de l'Assemblée nationale ont ratifié maintenant les 6 ordonnances en projet de loi envoyé pour avis au Sénat.

Cette 6^e ordonnance appelée « ordonnance balai » modifie

quelque peu la négociation dérogatoire avec les élus du CSE, ainsi que l'articulation entre accords interprofessionnels et accord d'entreprises. De ce que nous en savons, des modifications ont été apportées sur la nomination d'un délégué syndical, sur l'indemnité prud'homale octroyée par le juge ou encore sur les négociations lorsque l'entreprise a validé par accord majoritaire un conseil d'entreprise en lieu et place d'un comité social et économique (CSE). La fédération précisera dans un prochain journal tous les points saillants de « l'ordonnance balai » lorsque celle-ci sera présentée officiellement aux organisations syndicales.

L'INDEXATION DU SMIC EN DANGER ?

Comme chaque année depuis 2008, l'augmentation du Smic passe d'abord dans les fourches caudines d'une commission d'experts mandatés par le gouvernement afin d'éclairer le législateur sur l'évolution du salaire minimum garanti.

Cette année, changement approche ! Est-ce l'approche libérale de la présidentielle validant assez facilement les ordonnances de réforme du Code du travail ou une volonté politique de réellement modifier les règles de revalorisation du Smic ? En tout état de cause, c'est l'avenir même des salaires de 1,65 million de personnes qui est en jeu !

Ces experts viennent de remettre un rapport explosif au gouvernement. Ils proposent, ni plus ni moins, de supprimer le calcul qui

permet de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie ! Du jamais vu ! Certes, le patronat propose depuis des années l'émergence d'un smic régional et la modération salariale. Mais de là à ce que les experts proposent, l'appauvrissement des salariés les moins bien rémunérés, il fallait oser !

Si le gouvernement a pris soin de maintenir la revalorisation du Smic à hauteur de 1,24 % pour 2018 en passant le taux horaire à 9,88 € (+ 12 centimes), soit 1 498,50 € pour un travail à temps plein, la ministre du travail souhaite néanmoins une réflexion sur les propositions de ce rapport

Vu la méthode gouvernementale, le sujet de l'évolu-

tion du Smic pourrait très rapidement revenir en boomerang sur le devant de la scène et s'insérer dans la toute prochaine loi sur les entreprises au printemps 2018. Ce serait alors l'une des dernières fois que l'indexation du Smic existe sous cette forme.

UN COUP DE POLICE DONNÉ AU SMIC



UN OUTIL FÉDÉRAL AU SERVICE DES SYNDICATS ET DES CSE



La direction fédérale, lors de sa commission exécutive de décembre, a validé le principe d'un dispositif permettant d'aider les syndicats, ainsi que les élus, dans leurs différentes démarches juridiques, de formation et de négociation collective d'entreprise futures.

Ce service associatif adossé à la fédération aura pour objectif d'aider et de conseiller les élus des comités sociaux économiques et les syndicats qui le souhaitent sur l'évolution du droit, par un conseil juridique. Pour répondre à cette première mission de l'association, la fédération fera appel à un cabinet d'avocats qui devra apporter une réponse écrite ou phonique rapide aux questions que se posent nos élus ou syndicats. Mutualiser des moyens, permettre à tous, petits et gros syndicats, de bénéficier d'un même outil d'information et de conseil juridique devient indispensable vu la complexification du droit, le nombre de lois successives et de dérogations possibles aux mains des employeurs ces dernières

années. Nous avons aussi l'obligation de mieux outiller nos délégués qui se confrontent à la négociation collective d'entreprise.

C'est pourquoi, nous compléterons cet outil par un module de formation que nous pourrions mettre en place dans vos entreprises ou vos régions. Il est indispensable de mieux vous armer par la formation. Enormément de DRH se forment actuellement aux nouvelles « ordonnances Macron ».

■ **Comment négocier tous les contours du CSE, ainsi que les droits et moyens des IRP, des commissions santé, des expertises, etc... ?**

■ **Savoir qui peut être autour de la table ?**

■ **Qui peut négocier ?**

■ **Jusqu'où peut chercher à déroger une direction d'entreprise ?**

■ **Qui est représentatif pour négocier et signer un accord d'entreprise ?**

■ **Que se passe-t-il s'il n'y a pas d'accord ?**

■ **Quelles sont les mesures supplétives qui remplaceront la convention collective sur les aspects dérogatoires à la branche ?**

■ **Mais aussi, quelle tactique**

adopter en fonction de ce que nous représentons syndicalement dans l'entreprise et du rapport de force que nous avons ?

Tous ces points devront être correctement maîtrisés à l'avenir si nous voulons peser dans les négociations et gagner de nouveaux droits pour les salariés. **La formation de nos délégués devient donc obligatoire.**

Cette association aura également pour but de conseiller les élus ou les syndicats sur les projets d'accords d'entreprises que vous négociez avec vos employeurs. Mais uniquement les projets d'accords qui font suite aux nouvelles déréglementations du travail (El Khomri, Macron).

Comme le droit du travail se construit dorénavant, essentiellement, par accord d'entreprise majoritaire, il est nécessaire que vous puissiez être conseillés si vous le jugez nécessaire.

Nous vous proposerons dans notre bulletin de janvier ou février, les tarifs solidaires d'adhésion à notre structure afin que chacun d'entre vous puisse être aidé.

CVC DE NOUVEAU DANS L'INCERTITUDE



L'entreprise de chaussures « Compagnie Vosgienne de la Chaussure » à Champigneulle (54) vendue par le groupe Vivarte à un fonds allemand l'année dernière, se retrouve de nouveau dans l'incertitude.

En effet, tous les engagements pris devant le comité d'entreprise lors du contrat

de vente, n'ont pas été respectés: achat de marque, investissements, formation des salariés pour monter en gamme, mise en place d'une force commerciale, tous sont restés en « stand-by » !

Après un an, il en résulte une désorganisation complète d'un point de vue industriel et une trésorerie exsangue.

Face à cette situation, le syndicat CGT vient d'enclencher l'article L.2323-78 de la procédure d'alerte afin que la direction du fonds d'investissement réponde, par écrit, aux questions stratégiques, financières et d'activité que les délégués se posent. La fédération vous tiendra informés des suites.



N'hésitez pas à visiter le site fédéral, vous y retrouverez

syndicale ! Faites-nous parvenir toute information qui vous paraît utile ! www.thc-cgt.fr

une revue de presse bimensuelle. Pour la recevoir il vous suffit de nous envoyer un email pour vous inscrire : cgt@thc.fr

des informations utiles pour l'activité

La fédération met également à votre disposition

LACOSTE LANCE SON ÉCOLE DE FORMATION !

C'est sur les rails : Lacoste, entreprise auboise à Troyes, emploie plus de 1 000 personnes dans le département. C'est pour de palier au problème récurrent des départs massifs à la retraite et afin de ne plus perdre en compétence, que l'entreprise s'est lancée dans sa propre école de formation appelée « Manufacturing Academy ». L'objectif est assez clair, donner la possibilité, après une formation interne de plusieurs mois, d'embaucher une centaine de personnes dans tous les corps de métiers, du tricotage à la confection.

Dans un article local, Thierry

Guibert directeur général, admet à demi-mots s'être planté sur la stratégie. Il reconnaît que le groupe n'a pas su anticiper la demande du Made in France par exemple. De même, Lacoste a manqué de perspicacité en n'investissant plus assez dans la formation des salariés.

En misant de nouveau sur le savoir-faire et les compétences des salariés des usines troyennes, à savoir Beaugard pour les pulls et les Gayerettes pour la maille, Lacoste change son fusil d'épaule et relance sa production en France en s'appuyant sur son école de formation, tout en espérant

revigorer la marque Lacoste par la même occasion.

Il est vrai que les temps ont changé ! L'authenticité du « Made in France » et le savoir-faire de nos salariés sont recherchés et boostent les ventes à l'étranger, particulièrement au Japon et aux Etats-Unis.

Comme le pragmatisme a toujours du bon ! Le directeur envisage maintenant d'investir, sur les trois prochaines années, entre 3 et 5 millions pour ses usines françaises. Pour le syndicat de la CGT, c'est enfin la reconnaissance de plusieurs revendications toujours portées, mais jamais exaucées !



LE MADE IN FRANCE BOOSTE LA MAROQUINERIE !

Trois nouvelles entreprises devraient voir le jour dans les toutes prochaines années. Longchamp qui a investi 11 millions d'euros sur son site industriel à Pouzauges (Vendée) va pouvoir être en capacité de fabriquer toutes sortes de produits nouveaux

soires (bracelets, portefeuilles, ceintures, etc...). Quant à Hermès maison française de luxe, après avoir amplifié ses performances financières en 2016, le groupe vient d'annoncer début novembre, la construction de deux nouvelles maroquine-

La stratégie d'Hermès de produire exclusivement en France montre à tous nos détracteurs libéraux que l'on peut encore investir et développer l'emploi sur notre territoire tout en gagnant énormément d'argent. Hermès est aujourd'hui un des fleu-



cette année. Une centaine de salariés devraient être embauchés en 2018. Ce sont plus ou moins, à terme, 200 salariés qui devraient venir grossir les effectifs. A ce jour, le groupe de marque haut de gamme, emploie plus de 800 salariés sur six sites industriels en France. Sa stratégie est maintenant d'étendre sa marque sur une ligne de prêt-à-porter ou d'accès-

ries en France d'ici à 2020. Soit, la création de 500 nouveaux emplois. Une première entreprise sera implantée à St Vincent de Paul en Gironde, tandis que la seconde sera construite à Montereau-Fault-Yonne (Seine et Marne). Pour 2017, ce groupe comptabilise déjà plus de 8000 salariés sur le territoire français.

rons des entreprises du CAC 40 ! C'est toute une filière qui se développe, car derrière les donneurs d'ordre, Hermès, Vuitton, Longchamp et d'autres, se développent de multiples sous-traitants.

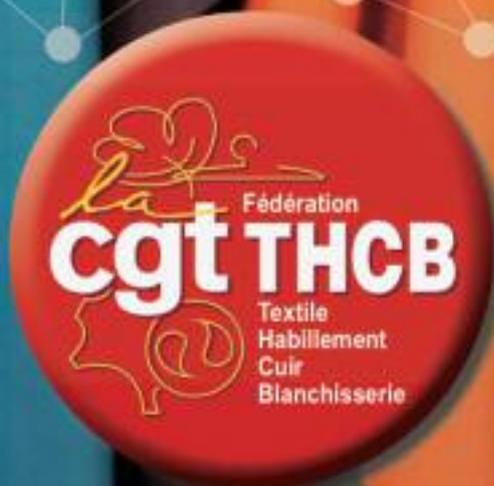
UNE CGT FORTE

POUR FAIRE PROGRESSER NOS DROITS

**26-29 JUIN 2018
BALARUC**

11^{EME} CONGRES THCB

**FÉDÉRATION
TEXTILE HABILLEMENT
CUIR BLANCHISSERIE**



Mensuel édité par la Fédération THC - 263. rue de Paris - Case 415 - 93514 MONTREUIL - Tél. 01 55 82 84 89 Fax 01 55 82 84 91 - Email : thc@cgt.fr

Directeur de publication: Maurad Rabhi -

Imprimerie ADDAX - Tél. 01.55.82.84.10 - N° de commission paritaire- 1218 S 06717 - Numéro ISSN : 0980 33 78

- Dépôt légal Décembre 2017 - Prix 0,46 euro - 5 euros l'abonnement annuel